Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261117-2026-118-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation



Numéro : 2026-118
Codification acte : 1.4

DELIBERATION

Objet : Convention partenariale pour la plantation d'une haie avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire

Le 16 novembre 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire
Nombre de membres en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Eric VOCANSON, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER , Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA, Charles RICHARD.

Procurations : Monsieur Ludovic MAGALHAES à Monsieur Pierre-Julien MARRET, Monsieur Eric LAGER à Monsieur Marcel JACOB.

Absent : Monsieur Ludovic CEYTE.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de sa politique en faveur de la biodiversité et de la préservation de l'environnement, la commune envisage la plantation d'une haie d'environ 120 mètres linéaires sur la parcelle communale cadastrée BC 0004, située au lieu-dit « Chemin de Pré Grand », au niveau du potager biologique municipal.
Il explique que ce projet vise notamment à protéger les cultures maraîchères du vent, à favoriser la biodiversité et à préserver les continuités écologiques. Il pourrait également associer les enfants de l'école Victor-Hugo à une plantation participative prévue en janvier ou février 2027.

Il indique que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire (FDC 42) accompagnera la réalisation du projet selon les modalités définies dans la convention et ses annexes.

Il ajoute que l'opération est susceptible de bénéficier d'un financement du programme européen FEADER, dans la limite de 11 € par mètre linéaire, pour les achats de plants et de paillage, supportés par la FDC 42.

Monsieur le Maire fait remarquer que la Commune devra toutefois respecter les engagements prévus, notamment en matière de participation aux travaux, de protection et d'entretien des plantations. La convention prévoit un engagement sur une durée de 15 ans à compter de sa signature.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité *(M. Chapot, sorti de la salle, ne prend pas part au vote)* :

- **APPROUVE** la convention avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire relative à la plantation d'une haie Chemin de Pré Grand pour une durée de 15 ans,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent, y compris d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 17 novembre 2026

Le Maire,
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON
MAIRIE
42160 LOIRE

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

ANDREZIEUX-BOUTHEON
MAIRIE
42160 LOIRE